

Envoyé en préfecture le 22/12/2023


Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM\_18122023\_04-DE

# Bordereau de signat

DCM\_18122023\_04

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	20/12/2023	<b>Action : Visa</b>
Jacky Lechable, Maire	20/12/2023	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> ( Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/12/2023	<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

*République Française*

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 18 décembre 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX,

Absents(tes) excusée(s) : Michel MERCIER (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Kevin DOFAL, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-18/12-04 Atlas de la Biodiversité Communale/Office Français de la Biodiversité /Avenant n°1**

Pour rappel, la commune de Domloup et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont conclu le 7 octobre 2022 une convention ayant pour objet de définir dans lesquelles l'OFB, apporte son soutien au projet « Atlas de la Biodiversité Communale ». Cette convention précise les moyens nécessaires à la bonne exécution des actions ainsi que l'engagement réciproque des parties.

Le 12 septembre 2023, la commune a demandé à l'Office Français de la Biodiversité de pouvoir apporter des modifications à la convention de subvention signée et datée du 7 octobre 2022 par l'OFB.

Les modifications demandées concernent l'article 2 sur la durée de la convention.

La première convention prévoyait une période pour la réalisation du programme d'actions du 01/07/2022 au 30/06/2024, et une période de suivi pour la présentation des pièces justificatives permettant le versement du solde du 01/07/2024 jusqu'au 30/09/2024. La période d'éligibilité des dépenses du projet était du 15/04/2022 jusqu'au 30/06/2024.

Les modifications demandées et apportées sont les suivantes :

La commune de Domloup souhaite prolonger de 2 mois la période de réalisation du programme d'actions.

Ainsi, les deux périodes seraient les suivantes :

- Une période pour la réalisation du programme d'actions, du 01/07/2022 au 31/08/2024 ;
- Suivie d'une période pour la présentation des pièces justificatives prévues à l'article 4 permettant le versement du solde, du 01/09/2024 jusqu'au 30/11/2024.

Dans le cadre du programme d'actions de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Domloup, en cours de réalisation, la commune souhaite installer, en 2024, des nichoirs pour l'Effraie des clochers dans les bâtiments communaux et chez les particuliers, en partenariat avec l'association CLOCHOUETTE et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

De plus, une étude pourra être réalisée avec l'association Bretagne Vivante en juin / début juillet 2024, période favorable pour la prospection des gîtes de chiroptères, afin de déterminer si un ou plusieurs bâtiments communaux accueillent des chauves-souris (et dans ces cas-là, ne pas installer de nichoir à Effraie à proximité).

Ces deux mois supplémentaires permettraient également d'avoir plus de temps pour la rédaction d'un plan d'actions complet et précis.

Vu le projet d'avenant à la convention avec l'OFB

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** l'avenant à la convention avec l'Office Français de la Biodiversité telle qu'annexée à la présente délibération et prolongeant celle-ci jusqu'au 30 novembre 2024
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document se rapportant à ce sujet

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE

# Avenant



## **AVENANT N°1 (OFB-23-1216) A LA CONVENTION DE SUBVENTION N° OFB-22-0473 relative au projet « Atlas de la biodiversité communale de Domloup »**

Entre

**L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ**, établissement public à caractère administratif, identifié par le N° SIRET 130 025 919 00015 et le code APE N°8413Z, dont le siège est sis 12 cours Louis Lumière, 94300 VINCENNES, représenté par son Directeur général, Monsieur Olivier THIBAUT, ou son délégué ayant pouvoir à cet effet, Ci-après dénommé « **OFB** »,

**Adresse de correspondance :**

Office français de la biodiversité  
Direction générale déléguée de la Mobilisation de société  
Direction des Acteurs et Citoyens  
Immeuble « Le Nadar », Hall C, 5 Square Félix Nadar  
94300 Vincennes

Et

**DOMLOUP**, commune, identifiée par le N° SIRET 213 500 994 000 16 et le code APE N° 8411Z, dont le siège est sis allée de l'Étang, 35140 DOMLOUP, représentée par son Maire, Monsieur Jacky LECHABLE, ou son délégué ayant pouvoir à cet effet, Ci-après dénommée « **Bénéficiaire** »,

d'une part,

d'autre part.

L'OFB et le Bénéficiaire sont ci-après dénommés individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

**VU** la convention de subvention signée par les Parties le 07/10/2022, ci-après dénommée « Convention » ;

**VU** la demande d'avenant reçue le 14/09/2023.

## **PREAMBULE**

Le Bénéficiaire et l'OFB ont conclu la Convention susvisée ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'OFB, apporte son soutien au projet « Atlas de la biodiversité communale de la commune de Domloup ».

La Convention précise les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions ainsi que les engagements réciproques des Parties.

Au cours de l'exécution de la Convention, les Parties ont souhaité prolonger sa durée afin d'en assurer le déroulement dans de bonnes conditions. En effet la commune de Domloup, souhaite installer, en 2024, des nichoirs pour l'Effraie des clochers dans les bâtiments communaux et chez les particuliers, en partenariat avec l'association CLOCHOUETTE et la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Avant ces installations, l'association CLOCHOUETTE et la LPO vérifient les sites, notamment ceux des particuliers et s'interrogent sur la cohabitation avec les chauves-souris.

Une étude complémentaire pourra être réalisée avec l'association Bretagne Vivante en juin / début juillet 2024, période favorable pour la prospection des gîtes de chiroptères, afin de déterminer si un ou plusieurs bâtiments communaux accueillent des chauves-souris (et dans ces cas-là, ne pas installer de nichoir à Effraie à proximité).

La commune de Domloup souhaite pouvoir attendre la prospection du bâti pour les chiroptères pour démarrer la prospection pour la pose des nichoirs à Effraie.

### **Les parties ont donc convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant (ci-après « l'Avenant ») a pour but de :

- modifier la durée du projet et de la Convention,
- modifier les modalités de versement de la subvention par l'OFB,
- mettre à jour le contenu des synthèses technique et financière de la Convention.

## **ARTICLE 2 : DUREE**

La Convention initiale, signée le **07/10/2022**, court jusqu'au **30/09/2024**.

Toutefois, afin de permettre au Projet de se dérouler dans de bonnes conditions, il convient de prolonger la durée du Projet et de la Convention jusqu'au **30/11/2024**.

L'exécution de la Convention comprend, à titre indicatif, deux (2) périodes :

- Une période pour la réalisation du Projet qui court du **01/07/2022** au **30/09/2024** ;
- Suivie d'une période pour la présentation et la validation des pièces justificatives prévues à l'article 4 de la Convention permettant le versement du solde, du **01/10/2024** au **30/11/2024**.

La période d'éligibilité des dépenses du Projet démarre le **15/04/2022** et court jusqu'au **30/09/2024**.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

Un premier versement de **14 713,03 €** et un deuxième de **19 617,36 €** ont déjà été effectués au profit du Bénéficiaire dans le cadre de la Convention.

Les modalités de versement modifiant l'article 4 de la Convention sont les suivantes :

Montant global de la participation OFB	49 043,42 €
Montant déjà versé	-34 330,39€
Reste à verser en € nets de taxe	<b>14 713,03 €</b>

Pour permettre le versement du solde de la participation, les modalités d'exécution financière prévues à l'article 4 de la Convention sont modifiées de la manière suivante :

Le solde	Sur présentation à l'OFB, <b>avant le 30/11/2024</b> , de l'ensemble des résultats du projet et d'un bilan financier permettant d'apprécier la réalisation effective du Projet	14 713,03 €
----------	--	-------------

### ARTICLE 4 : ANNEXES

Les annexes 1 et 2 de la Convention sont mises à jour par les annexes 1 et 2 de cet Avenant.

### ARTICLE 5 : DISPOSITIONS GENERALES

A l'exception de ce qui précède, l'ensemble des droits et obligations de la Convention demeure inchangé et a force de loi entre les Parties pendant l'exécution de l'Avenant.

Fait à Vincennes, en deux (2) exemplaires originaux,

Le :

Le Maire de Domloup  
**Jacky LECHABLE**

Le :

Le Directeur général de l'OF  
**Olivier THIBAUT**

## ANNEXE N°1 : SYNTHÈSE TECHNIQUE

Voici le calendrier du projet mis à jour : (en rouge les modifications apportées)

Actions prévues	Résultats prévus ou détails de l'action	Dates
Première étape de l'ABC	Recueil et analyse des connaissances Premières propositions pour le plan de prospection	De 07/2022 à 11/2022
Lancement du projet	Réunion de cadrage avec Olivier Musard (OFB) et Gaelle Namont (Région Bretagne)	06/09/2022
Construction d'une démarche participative	Réunions d'informations, communication, sensibilisation → mise en place d'ateliers <ul style="list-style-type: none"> <li>- Malle CHEMINS (CPIE)</li> <li>- Malle « Ensemble, jardinons au naturel » (MCE)</li> <li>- Autres malles (MCE)</li> <li>- Jeu Bacter'eat</li> <li>- Animations et sciences participatives associations</li> <li>- Ateliers / Animations extérieures organisées par la commune (malle CHEMINS et animations jardins MCE)</li> <li>- Journée(s) biodiversité</li> </ul>	Dès que possible et tout au long du projet  Formation d'un Calendrier Ateliers / Animations
Réunion habitants	Objectifs : Recueillir les attentes, les points de vigilance et les besoins de la population concernant ce type de projet	19/11/2022
Première réunion multi-acteurs	Recadrage du projet et définition d'une base commune  Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte, enjeux et objectifs de l'ABC</li> <li>- Présentation des étapes et du planning provisoire</li> <li>- Point sur la synthèse des connaissances</li> <li>- Réflexion sur le plan de prospection</li> <li>- Jeux collaboratifs</li> </ul>	24/11/2022
Préparation des inventaires	Appel à témoignages sur la présence de mares, d'arbres remarquables sur la commune → Fiches WANTED	10/2022 - 12/2022

	Journées de prospection sur les mares de la communes (30/11, 07/12)  Bilan réunion multi-acteurs Construction du plan de prospection avec les associations naturalistes	
Réalisation des inventaires	Avec les associations naturalistes :  Invertébrés (GRETIA) - Haies : Coléoptères saproxyliques - Prairies : Orthoptères ; piégeages Carabiques et Araignées - Mares : odonates, invertébrés aquatiques  Avifaune (LPO)  Amphibiens (LPO)  Reptiles (LPO)  Chiroptères (Bretagne Vivante)  Flore (Bretagne Vivante)	Hiver et été 2023 Été 2023 Printemps 2023  Été 2023  Février/Mars et Mai 2023  2023  Juin 2023 Juin 2024 (bâtiments communaux)  2023
Comité de pilotage	Point sur les inventaires Point sur les animations Point sur d'autres sujets Réflexion sur les livrables	11/04/2023
Etat d'avancement intermédiaire	Justifie la progression des actions du projet depuis la signature de la convention.	Au plus tard le 31/07/2023
<b>Programme CLOCHOUETTE : installation de nichoirs pour l'Effraie des clochers</b>	<b>Pour la réalisation de ce programme, la communication auprès des habitants débutera dès novembre 2023 pour identifier les bâtiments intéressants. Puis, par suite de la prospection des chiroptères sur les bâtiments communaux en juin 2024 par Bretagne Vivante, la prospection et la pose de nichoirs à Effraie, débutera en juin/juillet 2024 et se terminera en août 2024.</b>	<b>Du 11/2023 au 08/2024</b>
Groupe de travail technique Comité multi-acteurs	Premières restitutions et discussions des données inventaires Réflexion sur la première restitution : enjeux, plan d'actions	09/11/2023
Groupe de travail technique Comité multi-acteurs	Restitutions et discussions finales des données inventaires Réflexion et validation du diagnostic et des enjeux	Février 2024
Groupes de travail technique	Réflexion sur le plan d'actions	Avril / Mai 2024
Comité de pilotage	Point sur la rédaction et sur la restitution des livrables Point sur le plan d'actions	Juin 2024
Comité multi-acteurs	Validation des livrables (État d'avancement final OFB, dossiers, données SIG, plan d'actions, bilan financier)	Juillet / Août 2024



## ANNEXE 2 : SYNTHÈSE FINANCIÈRE

- Nature de crédit/enveloppe : **INTERVENTION -04**
- Code structure / Centre de ressource budgétaire : **C0304**
- Code Destination : **D01.001**
- Code analytique : **ABC**
  
- Dates d'éligibilité des dépenses : du **15/04/2022** au **30/09/2024**
- Nouvelle date de fin de la convention : **30/11/2024**

### Echéancier des AE et des CP:

Autorisation d'Engagement (mémoire)	Crédits de paiement (mémoire)	Crédits de paiements (solde) 2024
49 043,42 €	34 330,39 €	<b>14 713,03 €</b>